

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D' ASTRIDA.

N°195/Huiss.

Objet:
RMP 895/Kig.
R.P.200.



Transmis à Monsieur le Grffier auprès du
Tribunal de Ière Instance à Usumbura, une assignation au
prévenu Houben E. et l'assignation aux témoins Kavutse et
Kadende, dûment complétées.

Astrida, le 26 Janvier 1951--
L'Huissier, CH. L E E S,